



SECRETARIAT NATIONAL

FONDS NATIONAL DE RECHERCHE CONSORTIUM NATIONAL DE FORMATION EN SANTÉ

Appel de propositions 2010-2011

Le Consortium national de formation en santé invite les institutions membres du CNFS à lui soumettre des propositions de recherche pour 2010-2011 dans le cadre du Fonds national de recherche.

Les modalités et les objectifs du Fonds ont été révisés à l'automne 2009 afin de tenir compte des nouvelles priorités du volet recherche du CNFS pour la période 2009-2013. Ce Fonds sera disponible à tous les ans jusqu'en 2013.

1. Objectifs du fonds national de recherche du CNFS

- **Le fonds national de recherche du CNFS permet à ses institutions membres de développer et de faire de la recherche sur l'accès aux services de santé en français dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) et sur les liens entre la formation et la recherche, y compris la formation des ressources humaines.**
- **Le fonds national de recherche du CNFS vise à produire des résultats de recherche probants qui répondent aux besoins des CFSM.**
- **Le fonds favorise l'arrimage entre les volets de recherche institutionnels et le volet national de la recherche du CNFS**

2. Les thématiques prioritaires de recherche

Le CNFS sollicite des projets de recherche qui portent sur les deux priorités suivantes :

Thématique no I - L'accès à des services de santé en français de qualité et sécuritaires

En guise d'exemple, voici des pistes de recherche potentielles:

- *L'impact des facteurs 'langue de service' et 'culture' sur la santé des communautés francophones en situation minoritaire.* Quels sont les effets néfastes et les risques associés au fait de ne pas recevoir des services de santé dans sa langue? Quels sont les champs d'intervention (ex. la santé mentale) les plus critiques et urgents face à la demande de services en français et aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM)? Quelles sont les caractéristiques des compétences linguistiques et culturelles essentielles de l'intervenant en santé pour assurer une intervention/communication de qualité, sécuritaire et éthique?
- *Les formes de gouvernance et les politiques publiques liées à l'accès à des services de santé en français et la gestion de ceux-ci.* Comment les CFSM participent à la formulation des politiques sur les services de santé en français? Dans quelle mesure les politiques sur la santé et les lois sur les services en français ont-elles un impact sur l'existence et la qualité des services de santé en français? Est-ce que les politiques sur les services de santé en français tiennent compte de la nouvelle diversité culturelle et démographique des communautés francophones en situation minoritaire? Comment intégrer ou réconcilier les priorités, les politiques et les pratiques locales/régionales/provinciales/fédérales en matière de ressources humaines francophones dans les CFSM ? Quels sont les facteurs sociodémographiques qui influencent la demande et l'offre des services de santé en français ?
- *La modélisation des meilleures pratiques et des stratégies visant un meilleur accès, une offre accrue et une meilleure utilisation des services de santé en français dans les CFSM.* Quelles sont les meilleures pratiques en fonction des régions, des groupes d'âges ou des problèmes de santé? Y a-t-il des pratiques exemplaires méconnues et/ou peu documentées sur le terrain?
- *Les obstacles et les inégalités liés à l'accès aux services de santé en français en termes de la disponibilité des services et des professionnels francophones, de l'adaptabilité des services et du soutien organisationnel offert aux professionnels francophone de la santé.* Par exemple, que représente la charge de travail additionnel de l'offre de services de santé en français par un professionnel francophone dans un milieu prédominant anglophone? Qui sont les professionnels de la santé qui offrent des services de santé en français et qui sont ceux qui ne s'identifient pas comme étant professionnels francophones?

Thématique no 2 - Les liens entre la formation et la recherche, y compris la formation des ressources humaines en santé

En guise d'exemple, voici des pistes de recherche potentielles:

- Quels sont les facteurs et les conditions de succès qui favorisent à la fois l'intégration et l'offre active de services de santé en français par des professionnels francophones de la santé ? Par exemple, quel est l'impact des diplômés du CNFS sur l'offre ? Comment former et recruter les professionnels de la santé et les gestionnaires sur les valeurs maîtresses de l'offre des services de santé en français ?
- Quel est l'engagement des parties prenantes (syndicats, associations professionnelles, organismes de réglementation, etc.) vis-à-vis la définition des stratégies en ressources humaines et la formation de la main d'œuvre francophone ?
- Quel est le lien entre les programmes de formation en santé et les besoins des communautés francophones en matière de santé?
- Quels sont les facteurs qui favorisent la participation des professionnels de la santé à de la formation continue en français et au développement de nouvelles compétences ?
- Quels sont les modèles de formation les plus aptes à préparer des ressources humaines francophones en santé qui dispensent des services de santé en français et qui exerceront du leadership ?

La préférence sera accordée aux projets de recherche qui tiennent compte des principes et caractéristiques suivants:

A- Les principes directeurs du programme de recherche du CNFS

Un programme de recherche qui soit intégrateur, démonstrateur et qui encourage une approche comparative; un programme qui permette de maximiser les ressources humaines et financières, le ciblage des équipes de recherche existantes et des partenariats de recherche et financiers. Le transfert des connaissances et les meilleures pratiques soutiennent ces principes.

B- Les caractéristiques du programme de recherche du CNFS

1) Type de recherche

- Une recherche locale, régionale ou interrégionale qui peut être transposée dans une autre région du pays

- une recherche qui démontre la diversité des besoins et des problématiques dans une perspective provinciale ou régionale
- un projet de recherche préparatoire à la soumission d'une proposition de recherche plus exhaustive aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

2) Population ciblée

- Une recherche qui vise les populations suivantes : les enfants, les jeunes et les aînés
- une recherche qui tient compte de la nouvelle diversité culturelle et démographique des communautés francophones en situation minoritaire
- Un projet de recherche qui intègre la dimension des ressources humaines en santé
- un projet de recherche qui vise la santé mentale des populations ciblées.

3) Partenariat

- Un projet de recherche qui favorise la collaboration entre différentes disciplines et/ou avec les professionnels de la santé
- un projet de recherche qui établit un partenariat entre les institutions membres du CNFS.

3. Fonds disponibles

Pour l'année 2010-2011, le montant disponible est 180 000 \$. Un montant maximal de 25 000 \$ à 40 000 \$ par proposition sera accordé.

4. Admissibilité

Chaque proposition devra être envoyée au bureau CNFS de votre institution respective qui l'acheminera au Secrétariat national du CNFS. L'ensemble des institutions membres du CNFS¹ sera admissible au Fonds national de recherche du CNFS. Les propositions doivent être déposées par les institutions membres du CNFS plutôt que par des individus au sein des institutions.

Les propositions sont de nature annuelle. Dans certains cas, un financement pour une deuxième année pourrait être accordé moyennant le dépôt d'une deuxième proposition.

5. Étude des demandes

¹ La Cité collégiale; Campus Saint-Jean; Collège universitaire de Saint-Boniface; Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Campbellton; Collège Boréal; Université de Moncton; Université Sainte-Anne; Université d'Ottawa; Université Laurentienne; Collège de l'Acadie, Île-du-Prince-Édouard; Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick – Entente Québec/Nouveau-Brunswick.

Un comité de sélection composé de trois (3) experts de la recherche en santé provenant de milieux autres que les institutions du CNFS évaluera les propositions.

Les décisions concernant l'octroi des fonds seront communiquées en mars 2010.

6. Critères d'évaluation des demandes

Les demandes au Fonds national de recherche devront aborder des éléments des deux grandes thématiques décrites ci-dessus dans une perspective inclusive où chercheurs, étudiants, intervenants et communautés peuvent approfondir ensemble leur compréhension de la santé des communautés francophones en situation minoritaire.

Les critères suivants s'appliquent :

- pertinence avec les priorités de recherche, les deux thématiques et les principes directeurs (types de recherche, populations ciblées, partenariats)
- cohérence des objectifs et des résultats à atteindre avec les objectifs du Fonds national de la recherche;
- faisabilité du projet (réalisme du budget et de l'échéancier);
- qualité de la proposition;
- mise en commun d'expertises diverses favorisant la collaboration entre chercheurs de différentes disciplines et étudiants, ainsi qu'avec des praticiens du terrain (intervention, planification, décision, réseaux de santé, clinique de santé communautaire, hôpitaux, etc.);
- inclusion d'un ou des étudiants de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle ou stagiaire postdoctoral

7. Dépenses admissibles et états financiers

Le budget devra être préparé en tenant compte des dépenses admissibles définies par Santé Canada.

Veillez consulter les Annexes 1 et 2 concernant le budget de votre proposition.

Chaque bénéficiaire devra déposer des états financiers semestriels, accompagnés de toutes les pièces justificatives requises et un état financier annuel.

8. Comment présenter une demande

Les demandes doivent être transmises en format électronique et en format papier au bureau du CNFS de votre institution respective **au plus tard le 26 février 2010.**

La proposition doit contenir les éléments suivants :

1. Le descriptif de la nature du projet, y compris ses objectifs, sa méthodologie, l'hypothèse de recherche, les résultats attendus, etc.;

2. les modalités du partenariat unissant les institutions signataires de la proposition, le cas échéant;
3. l'identification du chef de projet dans chacune des institutions et l'inclusion de son curriculum vitae ainsi que l'identification des autres membres de l'équipe et de leurs rôles respectifs;
4. le plan de travail annuel qui comprend les objectifs annuels, les activités prévues, les résultats attendus, les échéanciers et les personnes ou entités responsables pour chaque activité principale;
5. le budget annuel.

Sur réception des demandes, les institutions achemineront les propositions au Secrétariat national du CNFS à l'attention de :

**Andrée Parker
Consortium national de formation en santé
Secrétariat national
260, rue Dalhousie, bureau 400
Ottawa (Ontario) K1N 7E4
Téléphone : (613) 244.7837 Sans frais : 1.866.551.2637
Télécopieur : (613) 244.0283
Courriel : aparker@cnfs.net**

ANNEXE 1

Fonds national de recherche CNFS

BUDGET DÉTAILLÉ DU PROJET

L'Annexe 1 définit les dépenses admissibles au Fonds national de recherche du CNFS. Les dépenses admissibles correspondent aux lignes directrices de Santé Canada pour les projets recevant des fonds de contribution de ce ministère. Le budget doit être établi en fonction de l'exercice financier du gouvernement du Canada, soit du 1^{er} avril au 31 mars.

Le budget fait partie intégrante de votre proposition et il est soigneusement étudié par le comité de sélection. Veuillez compléter le Budget détaillé à l'Annexe 2 en fonction des activités et de l'échéancier du projet.

Les catégories budgétaires

REMARQUE : Toutes les dépenses admissibles doivent inclure les taxes applicables. La TPS doit être incluse sous tous les postes budgétaires et non comme un poste séparé sous la rubrique « Autres ».

a) Personnel

Vous pouvez inclure, par exemple, le salaire des employés à temps plein et à temps partiel ou des sous-traitants travaillant au projet.

- i) **Employé(e)s à temps plein ou à temps partiel** – Veuillez inscrire que les données relatives aux employés affectés au projet qui reçoivent un salaire fixe. Il existe une section distincte dans ce poste pour les sous-traitants.
- ii) **Sous-traitants** – Inscrivez la nature des services fournis pour le projet (aide temporaire, rédaction, traduction, etc.). Les sous-traitants travaillent à leur compte et n'ont droit à aucun avantage social.

b) Frais de déplacement

Vous devez inscrire sous cette catégorie budgétaire tous les coûts des déplacements servant à réaliser les activités indiquées dans le plan de travail du projet.

- i) Sous **Transport**, indiquez la totalité des coûts liés au kilométrage d'un véhicule de particulier, aux billets d'avion, de train et d'autobus, etc.
- ii) Sous **Frais de séjour**, inscrivez les coûts des repas et de l'hébergement pendant les déplacements.

c) Matériel

- i) Sous **Approvisionnements de bureau**, inscrivez les coûts totaux de la papeterie, des stylos, des enveloppes, etc.
- ii) Sous **Matériel lié au projet**, indiquez tous les frais liés aux vidéocassettes, à la documentation, etc.
- iii) Sous **Impression**, précisez les coûts liés aux travaux effectués **par une imprimerie**.
- iv) Sous **Frais de port**, inscrivez les coûts d'affranchissement, de messagerie, etc.

d) Équipement

- i) Le poste **Équipement de bureau** sert à consigner les coûts de location ou d'achat des ordinateurs, des photocopieurs, des calculatrices, etc., utilisés pour le projet.

REMARQUE : Vous ne pouvez pas réclamer des frais de location pour des ordinateurs que vous possédez déjà. On s'attend à ce que votre contribution en nature au projet comprenne l'utilisation de votre équipement par le personnel affecté au projet. Si le travail pour le projet nécessite une utilisation excessive de l'équipement existant, vous pouvez facturer des frais d'utilisation d'ordinateur au projet (habituellement des frais horaires ou quotidiens) et consigner les heures d'utilisation dans un registre.

e) Location et services publics

- i) La **location** comprend le coût de location des locaux **le cas échéant** (se reporter à la note ci-dessous) et le coût des services publics qui sont compris dans le montant du loyer mensuel.

REMARQUE : Vous ne pouvez pas réclamer une location pour des locaux dont vous êtes propriétaires puisque cela fait normalement partie d'une contribution en nature au projet.

f) Autres

Ce poste regroupe toutes les dépenses directement liées au projet qui n'entrent dans aucune des autres sections. Il peut notamment s'agir des frais d'inscription à un séminaire, des frais de tenue de livres et de vérification, des frais bancaires, etc.

REMARQUE : Vous devez indiquer dans le formulaire *Budget détaillé* les recettes provenant d'autres sources ainsi que votre contribution en nature. Ces montants ne doivent cependant pas être calculés dans le coût total du projet. La contribution « en nature » correspond aux biens et services fournis pour le projet, habituellement par l'organisme bénéficiaire, sans qu'il y ait d'échange d'argent. Voici des exemples : l'usage de locaux à bureaux ou de matériel et des services de secrétariat.

ANNEXE 2

**FONDS NATIONAL DE RECHERCHE
BUDGET DÉTAILLÉ**

TITRE DU PROJET :

.....

Pour la période allant du au

Catégorie	Dépenses	Autres sources de revenu (ne pas inclure dans le montant total du budget)	Contribution en nature (ne pas inclure dans le montant total du budget)	Total
<i>a) Personnel</i>				
i) Employé(e)s à temps plein et/ou à temps partiel				
ii) Sous-traitants				
<i>b) Déplacements</i>				
i) Transport				
ii) Frais de séjour				
<i>c) Matériel</i>				
i) Approvisionnements de bureau				
ii) Matériel lié au projet				
iii) Impression				
iv) Frais de port				
<i>d) Équipement</i>				
i) Équipement de bureau				
<i>e) Location et services publics</i>				
i) Location				
<i>f) Autres</i>				
TOTAL				